



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 61/13-10-08

Nombre de Conseillers
en exercice 23
présents 21
votants 21

OBJET :

L'an deux mil treize,
Le huit octobre,

le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Chénérailles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint Pardoux les Cards, sous la présidence de Monsieur Patrice MORANCAIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 30 septembre 2013

PRESENTS : MM. MORANCAIS, ROBIN, TURPINAT J-M, CONCHON, DEPATUREAUX, MONTEIL, BOURCY, GROSVALLLET, ALHERITIERE, DUCOURTHIAL, TURPINAT O., MARTIN A., MATHIVET, SEBENNE, BARBAUD, SAUVANET.

ABSENT(S) REMPLACE(S) : Mrs PAGEIX G. par GENESTE A-M., LATOUR D. par CHARLES C., MEUNIER P. par RANSIER M., BERGER F. par VINCENT M., MARLAUD P. par PALLEAUX G.

Ont donné pouvoir :

ABSENT(S) EXCUSE(S): M. BRIGNOLAS P, MARTIN F.

M. Aimé SAUVANET a été élu secrétaire de séance.

**MOTION POUR LE
SOUTIEN DU
PROJET DE
CENTRALE
PHOTOVOLTAIQUE
SUR LA COMMUNE
DE SAINT MEDARD
LA ROCHETTE**

Monsieur le Président donne lecture au conseil communautaire d'une motion de soutien au projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Saint Médard la Rochette proposé par le 1^{er} adjoint de cette commune.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre la motion suivante :

"Dans le cadre de sa compétence Développement Economique, la communauté de communes de Chénérailles dans son ensemble soutient le projet de centrale photovoltaïque du Puits Quatre de la commune de Saint Médard la Rochette.

Elle sollicite les pouvoirs publics pour permettre l'obtention au niveau de l'appel d'offre d'un prix de rachat de l'électricité qui permette la rentabilité du projet."

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 25 octobre 2013

Pour copie conforme, le 25 octobre 2013

Le Président,

P. MORANCAIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-242320091-20131008-61_13-10-08-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2013